

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 JUILLET 2025

Le 10 Juillet 2025, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRÉ-MEDOC, légalement convoqué le 04 Juillet 2025, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU Adjoints, MUNETTI, SCOTTO DI LUZIO, SONNI, CROMER, DALCIN, BERNARD, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, ROHEL, CADRET, BOYER, QUILLET Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. CHAPPELLAN Adjoint	qui a donné procuration à	M. ROBERT Adjoint
M. FLEURT Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	M. LE BREDONCHEL Conseiller M ^{al}
Mme GOFFREDI Conseillère M ^{alc}	qui a donné procuration à	M. GUIRAUD Maire
Mme BOUDEAU Conseillère M ^{alc}	qui a donné procuration à	Mme FERNANDEZ Adjointe
M. ALCOUFFE Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	Mme BOYER Conseillère M ^{alc}
M. VEILLON Conseillère M ^{alc}	qui a donné procuration à	Mme QUILLET Conseillère M ^{alc}

ABSENTS EXCUSÉS : MM SEGUIN, SANS et SETTIER, Conseillers M^{aux}

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARRIGOU Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Bernard GUIRAUD

501 - OBJET : Affectation du résultat 2025 – EAU

Vu la délibération n° 460 du 31 mars 2025 portant dissolution des régies municipales eau et assainissement au 30 juin 2025,

Le compte administratif 2025 du budget annexe de l'eau fait apparaître :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté 2024 :		332 834,12
Excédent de fonctionnement de l'exercice :		149 274,47
	Excédent cumulé	482 108,59
Excédent d'investissement antérieur reporté 2024 :		64 971,29
Excédent d'investissement de l'exercice :		84 828,73
	Excédent cumulé	149 800,02

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- ☞ De reporter la somme de 149 800,02 €, à l'article R 001 excédent antérieur reporté, section d'investissement recettes sur le budget principal Eau de l'EPIC Régie Eau et Assainissement de Lesparre Médoc,
- ☞ D'affecter la somme de 482 108,59 € à l'article R 002, excédent de fonctionnement reporté, recettes de fonctionnement sur le budget principal Eau de l'EPIC Régie Eau et Assainissement de Lesparre Médoc,

Acte télétransmis au contrôle de légalité
Numéro de l'accusé réception
033-213302409-20250710-501-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Publié ou notifié le 11/07/2025



Pour copie conforme
Le Maire

Bernard GUIRAUD